Les opérateurs peuvent consulter en ligne leur propre dossier AFSCA, s'enregistrer auprès de l'AFSCA ou transmettre des modifications administratives en complétant le formulaire d'enregistrement.

De quoi avez-vous besoin ? Un PC avec une connexion internet.

Important !!!!

Pour pouvoir consulter le dossier de votre établissement, vous devez en être le représentant légal ou être mandaté par celui-ci. Il faut également que votre établissement et toutes les fonctions soient correctement enregistrés à la Banque Carrefour des Entreprises (BCE).

- Vérifiez ce qu'il en est des délégations dans votre établissement -> <u>http://economie.fgov.be/fr/entreprises/BCE/Entreprises/PriS/Acces/index.jsp</u>
- Vous souhaitez déléguer ou apporter des modifications dans vos délégations -> <u>https://roles.services.belgium.be/faq/fr/web_approver/quickTour.jsp</u>

Munissez-vous de votre carte d'identité et vous pouvez commencer !

Vous aurez également besoin du code PIN de votre carte d'identité !!

La condition indispensable pour pouvoir travailler avec la carte d'identité électronique (eID) est que votre ordinateur dispose d'un lecteur de carte : un petit appareil spécialement destiné à relier votre carte au PC (parfois ce lecteur est intégré dans le clavier).



< PC avec lecteur de carte intégré

PC sans lecteur de carte intégré www.cardreaders.be





Comment installer l'eID sur votre ordinateur ?

Pour utiliser votre elD, vous avez donc besoin d'un lecteur de carte et vous devez installer un programme elD sur votre ordinateur. Vous trouverez sur le site internet <u>www.cardreaders.be</u> toutes les informations nécessaires sur les différents types de lecteurs de carte.

Votre carte elD est-elle déjà enregistrée ?

- Si vous utilisez déjà Tax-on-web -> pas de problème, votre elD est enregistré
- Si vous devez encore enregistrer votre elD <u>www.eid.be</u> ou <u>http://eid.belgium.be</u>
- Besoin d'aide ? -> <u>http://eid.belgium.be/fr/besoin_d_aide/</u>

Les étapes préparatoires sont terminées, vous pouvez maintenant commencer !

Surfez vers

www.afsca.be

Cliquez sur



• Cliquez ensuite sur le lien *Foodweb* en bas de la page



Insérez votre carte d'identité électronique et cliquez ensuite sur le bouton « Authentification »

En tant qu'opérateur, vous pouvez maintenant consulter votre dossier en ligne tel qu'il figure dans les banques de données de l'AFSCA !

Au niveau du numéro d'entreprise (numéro NE)

- La dénomination
- L'adresse
- Les différents établissements qui relèvent de ce numéro NE
- Les personnes de contact

Au niveau du numéro d' unité d'établissement (numéro NUE)

- Les activités
- Les agréments / autorisations qui ont été délivrés pour les différentes NUE
- Les inspections réalisées par l'AFSCA, avec les check-lists qui ont été utilisées
- Les échantillonnages et leurs résultats

... ou vous enregistrer auprès de l'AFSCA ou apporter des modifications administratives à votre enregistrement en complétant le formulaire d'enregistrement.

- Enregistrer vos nouvelles activités
- Apporter des modifications administratives, par exemple au niveau des personnes de contact

Besoin d'aide ? -> Unités provinciales de Contrôle http://www.favv-afsca.fgov.be/pce/